

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06 FEVRIER 2023****Objet : Mise à disposition d'un agent de la ville auprès du CCAS**

Rapporteur : Monsieur le MAIRE

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>  31-01-2023	L'an deux mille vingt-trois, Le six février à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>  31-01-2023	<b>Présents :</b>  M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, Mme Pierrette MAZERY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Frédérique SARRAU, Mme Elisabeth VERLY, M. Stéphane TOUVET, Mme Isabelle BOURGEONNIER, Mme Annie SAINSILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Véronique HUYNH, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC, M. Frank MARQUET, Mme Odile GENOVA, Mme Lorraine WEISS, M. Stéphane VIELLE, M. Rémy JOURDAN
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  EN EXERCICE : 29  PRESENTS : 26  VOTANTS : 29	<b>Excusés représentés :</b> Monsieur Jean-Paul BIZEAU donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Monsieur Bruno GUILLON donne pouvoir à Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI Madame Françoise GAULIER donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS
<b>DATE DE LA PUBLICATION</b>  14-02-2023	<b>Absents :</b>

Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20230214-2023-02-06-11-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2023  
Date de réception préfecture : 15/02/2023

## **2023-02-06/11 Mise à disposition d'un agent de la ville auprès du CCAS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 61, 61-1, 61-2 et 62,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la convention passée en 2020 entre la commune de BUC et le Centre Communal d'Action Sociale, pour une durée de trois ans, pour la mise à disposition d'un agent de la commune de Buc au Centre Communal d'Action Sociale à raison de 40% de son temps de travail,

Vu le départ de la collectivité de l'agent occupant le poste de Directeur du C.C.A.S. en date du 21 août 2022,

Considérant que la commune a procédé au recrutement d'un nouvel agent pour prendre la responsabilité du service social, logement et seniors depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022,

Considérant que la commune souhaite que les activités du C.C.A.S. soient toujours administrées par un agent de la commune,

Considérant que l'agent concerné a sollicité sa mise à disposition au C.C.A.S. par courrier en date du 3 décembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** : de mettre à disposition cet agent de la Commune auprès du C.C.A.S.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du C.C.A.S. pour y exercer les fonctions de directeur, à raison de 40% de son temps de travail, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2022 jusqu'au 30 novembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

### **EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Visa de la Préfecture le : 15/02/2023

Rendu exécutoire le : 15/02/2023

Le Secrétaire de séance



Buc, le 13 février 2023

Le Maire,  
Stéphane GRASSET

Accusé de réception en préfecture  
Mise à disposition d'un agent communal  
078-217801174-20230214-2023-02-06-11-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2023  
Date de réception préfecture : 15/02/2023

« Signature électronique »

*Grasset*

# Acte à classer

2023-02-06-11

**1** En préparation      **2** Pour signature      **3** Prêt à transmettre      **4** En attente retour  
Préfecture      **5** > AR reçu <      **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-02-15T15-04-14.03 ( MI243202186 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20230214-2023-02-06-11-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Mise à disposition d'un agent auprès du CCAS

Date de décision : 14/02/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [2023-02-06-11 Mise a disposition d un agent aupres du CCAS.PDF](#)      Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/02/23 à 15:58

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 14/02/23 à 15:58

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 15/02/23 à 15:04

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 15/02/23 à 15:04

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 15/02/23 à 15:09

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** mercredi 15 février 2023 15:10  
**À:** dgs-fast; drh-fast; Service Commande Publique  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-02-06-11

## **' : . Notification FAST :**

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-02-06-11, télétransmis par Stéphane GRASSET.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20230214-2023-02-06-11-DE.

**Informations sur l'acte**

Numero : 2023-02-06-11

Objet : Mise à disposition d'un agent auprès du CCAS

Date de décision : 14/02/2023

Date de transmission : 15/02/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique / 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>